



Non restitution du dépôt de garantie

Par **Julie**, le **04/07/2011 à 16:01**

Bonjour,rrnrnJ'ai quitté mon appartement le 18 avril dernier après avoir remis les clés et fait un EDL de sortie en présence d'un expert. L'appartement était très propre, en meilleur état que lors de mon entrée dans les lieux.rnrnA ce jour, bien que le délai de 2 mois soit dépassé, l'agence ne m'a toujours pas restitué mon dépôt de garantie.rnrnJe leur ai téléphoné à plusieurs reprises et ai envoyé une mise en demeure de paiement par recommandé avec accusé de réception. La seule réponse de la gestionnaire est de me répéter qu'elle souhaite me rembourser cette argent mais n'a pas les fonds.rnrnJe souhaiterais mettre en place une procédure mais je ne sais pas quels sont mes droits ni quelles démarches sont à faire.rnrnMerci d'avance de vos réponses et conseils.

Par **vanceslas**, le **04/07/2011 à 17:09**

bonsoir pourquoi l'agence n'a pas les fonds? le depot de garantie a peut être été versé au bailleur votre chèque de depot a été libellé à quel ordre?

Par **cocotte1003**, le **04/07/2011 à 20:03**

Bonjour, c'est au bailleur qu'il faut demander le Dépot de Garantie en le mettant en demeure de vous le restituer sous 8 jours sinon vous saisissez le tribunal de proximité, cordialement

Par **mimi493**, le **04/07/2011** à **20:59**

Ce n'est pas à l'agence de vous rembourser mais au bailleur.
Donc LRAR au bailleur de mise en demeure (les mots doivent y être) de rembourser sous 7 jours le dépôt de garantie et qu'à défaut, vous saisirez le tribunal de proximité

Par **Julie**, le **05/07/2011** à **08:50**

Merci pour vos réponses.
L'agence immobilière dont je parlais est le bailleur (il ne s'agit pas de Foncia) et j'envoie mon courrier suivant vos conseils dès aujourd'hui.
Bonne journée.